

Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Avril 2023

L'an deux mille vingt trois le Onze avril, à 18 heures et 30 minutes,
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie,
sous la présidence de M. Daniel COTTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/04/2022

Présents : M. Daniel COTTON, Mme Christine TERRAIL, M. Jean François FAURE,
M. Christophe SARAYOTIS, M. Eric COZON, M. Pierre VIEUX

Absents excusés : Mme Jeanne RODRIGUEZ a donné procuration à M. Pierre VIEUX
M. Frank BRESSON a donné procuration à Mme Christine TERRAIL

Absents : M. Jean PUZENAT

Mme Christine TERRAIL est nommée secrétaire de séance.

1/ Comptes de gestion 2022

Suite à la présentation de la secrétaire de Mairie, le Maire vise les comptes de gestion pour chaque budget M14 « commune » et M49 « eau et assainissement » et certifie que les titres à recouvrer et les mandats émis sont conformes à ses écritures. Les comptes de gestions sont ensuite soumis au Conseil qui donne son approbation. Approuvés à l'unanimité pour les deux budgets.

2/ Comptes Administratifs 2022 « commune »

Suite à la présentation de la secrétaire de Mairie des documents comptables issus des deux budgets de l'exercice clos ; le Maire, ne prenant pas part au vote des comptes administratifs, s'est retiré de la séance à 19h50, après avoir désigné M. Faure - son second adjoint - Président de séance.

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité le compte administratif du budget COMMUNE et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	Prévu au BP 2022 :	280 565,85 €
	Réalisé :	123 641,95 €
	Reste à réaliser :	101 619,62 €

Recettes :	Prévu :	280 565,85 €
	Réalisé :	186 703,52 €
	Reste à réaliser :	26 969,00 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu au BP 2022 :	249 939,31 €
	Réalisé :	170 696,31 €

Recettes:	Prévu :	249 939,31 €
	Réalisé :	276 209,84 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	+ 63 061,57 €
Fonctionnement :	+ 105 513,53 €
Résultat global :	+ 168 575,10 €

3/ Comptes administratifs 2022 « eau et assainissement »

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité le compte administratif du budget M49 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	Prévu au BP 2022 :	107 162,46 €
	Réalisé :	11 824,76 €
	Reste à réaliser :	11 293,80 €

Recettes :	Prévu au BP 2022 :	107 162,46 €
	Réalisé :	131 962,13 €

FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	Prévu :	85 301,12 €
	Réalisé :	68 615,27 €

Recettes :	Prévu :	85 301,12 €
	Réalisé :	58 893,38 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022:

Investissement :	+ 120 137,37 €
Fonctionnement :	- 9 721,89 €
Résultat global :	+ 110 415,48 €

Le Maire reprend la séance et donc sa présidence à 20h00.

La secrétaire de Mairie nous tient informé de l'état de la dette : 3 emprunts en cours (2 sur le budget Eau et 1 sur le budget principal) et de l'état des amortissements au budget eau.

4/ Affectation des résultats d'exercice 2022 sur 2023

Le Conseil décide à l'unanimité de procéder à l'affectation des résultats d'exercice et des restes à réaliser à chaque budget prévisionnel 2023.

5/ Vote des taux d'imposition

Suite à la réunion de la Commission Communale des Impôts Directs qui s'est tenue, le Conseil a décidé à l'unanimité de conserver les taux d'impôts directs votés en 2022 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 14,49 (part communale) + 15.51 (part Départementale) = **30,00 %**
- Taxe sur le foncier non bâti = **96,01 %**

Le Conseil Municipal adopte les taux fixés par l'intercommunalité pour l'année, afin d'en percevoir les produits :

- Cotisation foncière des entreprises (CFE)
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences secondaires (et locaux vacants le cas échéant) = **10,40 %**

6/ Budget Primitif 2023 « Commune »

La secrétaire de Mairie présente à l'assemblée le budget primitif 2023 de la commune élaboré avec la non variation des taux d'imposition sur les Propriétés bâties.

Considérant que le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

404 714,16 € (dont 101 619,62€ de Restes à Réaliser) en section d'investissement

263 379,54 € en section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote et approuve à l'unanimité le budget primitif présenté.

7/ Budget Primitif 2023 « Eau et Assainissement »

La secrétaire de Mairie présente à l'assemblée le budget primitif 2023 du service Eau et assainissement.

Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

178 912,97 € en section d'investissement.

90 234,49 € en section de fonctionnement

Compte-tenu de la nécessité d'assurer un équilibre budgétaire obligatoire et de créer de nouveaux équipements et d'en rénover certains, le poids des amortissements sera de plus en plus conséquent d'où la décision du Conseil municipal durant l'exercice 2022 de l'évolution impérative des prix de l'eau et des abonnements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et approuve le budget primitif présenté pour 2022.

Les points 6 et 7, ainsi que les questions diverses sont reportées au Conseil du 11 mai prochain.

La séance est levée à 23h00

Le prochain Conseil Municipal se réunira le JEUDI 11 mai 2023 à 18h30

